

La Confédération syndicale internationale soutient le Pacte mondial pour l'emploi

La Confédération syndicale internationale (CSI) veille à garantir que les **Droits fondamentaux des travailleurs** promus par l'OIT – le droit d'organiser un syndicat, le droit à la négociation collective, la protection contre la discrimination et l'élimination du travail des enfants et du travail forcé – sont respectés et appliqués dans le monde entier.

La CSI a souligné que le concept de justice sociale devait signifier avant tout **justice distributive**. Le pacte mondial pour l'emploi de l'OIT fournit le cadre indispensable pour atteindre ce but. [La CSI a soutenu le Pacte](#) dès son adoption et a encouragé toutes ses organisations affiliées et partenaires à en prendre acte et à l'utiliser en commun avec les gouvernements et employeurs pour trouver des réponses possibles à la crise.

Read the [ITUC Declaration on the celebration of the 2nd World Day of Social Justice](#) - 20 February, 2010